

COMPTE- RENDU DETAILLÉ DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 MAI 2012

L'an deux mil douze le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain LOËB, Maire.

Etaient présents : MM Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Pierre DENIS, Pascal JEDEAU, Juliette KAAOUCHE, Claude LA ROCHE, Alain LOËB, Jorge PINTO, Laetitia SANCHEZ, Chantal SANTIAGO et Pascal SCHWARTZ.

Pouvoirs de Benoît GENEAU à Laëtitia SANCHEZ, Bernard HOUSSAYE à Alain LOËB, Nadine MOREL à Jorge PINTO et de Murielle PIONNIER à Chantal SANTIAGO.

Secrétaire de séance : Juliette KAAOUCHE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 19 avril 2012 - Date d'affichage : 10 mai 2012.

Nombre de conseillers : en exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 14 (dont 4 pouvoirs).

* * * *

ORDRE DU JOUR

A/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2012

B/ DÉLIBÉRATIONS

1. SIEGE 27 – Travaux rue Gourdon (annule et remplace précédentes délibérations)
2. Carrefour giratoire RD 6015 – RD 77
3. Tarifs cantine année scolaire 2012 -2013
4. Participation hors commune année scolaire 2012 - 2013

* * *

Arrivée de Mr Jérôme BOURLET DE LA VALLÉE à 18 h45.

A/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2012

Mme Laetitia SANCHEZ explique qu'elle souhaite s'abstenir sur ce vote suite au fait que le budget primitif 2012 avait été envoyé au préalable chapitre par chapitre sans avoir le détail au préalable des chapitres.

Le compte rendu de la séance est adopté à la majorité (10 voix pour, 03 abstentions dont 01 pouvoirs) des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire tiens à rappeler que lors du budget, il y avait été fait état de la réunion préparatoire dont Madame Sanchez était absente.

Arrivée de Mr Jérôme BOURLET DE LA VALLÉE à 18 h45.

B/ DÉLIBÉRATIONS

1 / SIEGE 27 – TRAVAUX RUE GOURDON (ANNULE ET REMPLACE PRÉCÉDENTES DÉLIBÉRATIONS)

Vu les délibérations N° 3A et N° 3B du conseil municipal du 29 décembre 2010 et N° 11 du conseil municipal du 19 avril 2011,

Vu le courrier du SIEGE du 29 mars 2012, il convient d'annuler les précédentes délibérations afin de réajuster le montant total des travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau de distribution électrique **rue Gourdon** comme suit :

Le syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au titre de ses missions statutaires dans le cadre de son programme annuel.

Distribution publique

Montant total TTC : 97 000,00 €

Part communale à 20 % du coût réel HT (81 103.68 € HT) : 16 220, 74 €

La T.V.A étant prise en charge par le SIEGE

Eclairage Public

Montant total TTC : **39 000,00 €**
Part communale à 40 % du coût réel HT (32 608,70 € HT) : **13 043,48 €**
La T.V.A étant prise en charge par le SIEGE

France Telecom

Montant total TTC : **22 100,00 €**
Part communale à 60 % du coût réel HT (18 478,26 € HT) : **11 086,96 €**
La T.V.A étant à rembourser au SIEGE soit : **3 621,74 €**

Mme Laetitia SANCHEZ et Mr BOURLET DE LA VALLÉE Jérôme demandent s'il a été prévu d'installer la fibre optique. Mr le Maire répond que ce sont pas les municipalités qui ont ce pouvoir de décision sur ce genre d'installations, que la fibre optique arrive au niveau de la centrale de France télécom.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette question avait déjà été posée lors de la délibération de l'acceptation de ces travaux.

Madame SANCHEZ fait valoir que ne pas prévoir dès maintenant la fibre optique cela entraîne de rouvrir la voirie. Monsieur le Maire donne l'information concernant le retard sur la dépose rue Gourdon des poteaux de France télécom.

France Télécom n'exécutera pas avant septembre la dépose n'ayant pas de budget immédiatement.

Mr BOURLET DE LA VALLÉE souhaite savoir quels types d'ampoules sont utilisés. Mr le Maire répond qu'il s'agit d'ampoules à régulation. Mr BOURLET DE LA VALLÉE demande une étude financière comparative sur l'investissement de la régulation de l'éclairage public et l'extinction sur une tranche horaire afin de déterminer laquelle des deux méthodes permet le plus d'économie d'énergie.

Mr le Maire répond que la question sera posée au SIEGE.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **APPROUVE**
Par 11 voix pour (dont 03 pouvoirs), 00 voix contre, 03 abstentions (dont 01 pouvoir).

ACCEPTE

1/ d'adopter le projet présenté par le SIEGE dans les conditions financières précitées,
2/ d'inscrire à son budget les prévisions de dépenses correspondantes au compte 20415,
3/ de s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancé pour les travaux d'enfouissement France Télécom.

AUTORISE le Maire à signer les documents y afférents.

2. CARREFOUR GIRATOIRE RD 6015 – RD 77

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, mes départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la délibération du Conseil général donnant délégations à la Commission permanente,
Vu l'exposé du rapport de Monsieur le Président du Conseil général présenté par Monsieur le Maire,

M. Le Maire remercie Mme Leslie Cléret, les conseillers de la majorité pour leur intervention et travail sur ce projet attendu depuis de très nombreuses années.

Mme Laëtitia SANCHEZ demande s'il a été fait une étude du passage des poids lourds généré par les zones ECO PARC et l'évitement de l'autoroute. Elle demande qu'une étude soit faite avant de valider le projet. Mr le Maire répond que les travaux auront lieu en 2013, vu le nombre d'accidents de blessés de tués sur ce croisement, le projet ne peut pas attendre.